

Fonction sociale de la forêt communale : la Chabassole est un espace « habité », un lieu de vie nécessaire au bien-être des habitants de Pradelles

Sommaire

- 1- La fonction sociale, un enjeu protégé par le code de l'environnement**
 - Définition
 - La nécessité d'évaluer l'impact du projet sur la fonction sociale
- 2- L'histoire de la fonction sociale de la Chabassole**
- 3- La variété des contenus de la fonction sociale de la Chabassole aujourd'hui**
- 4- La fonction sociale dans le plan de gestion de la forêt de Pradelles**
- 5- Le peu de considération d'EDF Renouvelables pour l'enjeu fonction sociale**
 - Méconnaissance de la fonction sociale de la forêt de Pradelles
 - Négation d'un impact de l'aménagement sur l'usage de la forêt
 - L'alignement de l'ONF sur la position d'EDF Renouvelables
- 6- L'impact de l'aménagement éolien sur la fonction sociale de la forêt**
 - Détérioration du paysage forestier
 - Nuisances sonores
 - Dénaturation du milieu forestier
 - Les habitants dépossédés de l'usage de leur forêt
 - Dégradation de la vitrine de la Haute-Loire et de l'Auvergne
- 7- Conclusion**



1-La fonction sociale de la forêt : un enjeu protégé par le code de l'environnement

Paysages, hydrologie, nature et biodiversité sont les principaux thèmes développés dans l'étude d'impact produite par le promoteur à l'appui de la demande d'autorisation environnementale.

Dans la forêt communale de Pradelles, une autre composante de l'environnement local, sera fortement impactée par la construction d'éoliennes. Il s'agit de la **fonction sociale** de cette forêt qui a toujours occupé une place importante dans la vie quotidienne des résidents de Pradelles, et dans l'économie touristique locale.

La définition de la fonction sociale

Parmi les différentes fonctions assignées à la forêt dans le cadre d'une gestion durable, l'ADEME ¹définit ainsi sa fonction sociale :

« Les forêts sont des espaces gratuits de loisirs, où promeneurs, sportifs et cueilleurs vont s'oxygéner, se ressourcer, ou trouver un ilot de fraîcheur. »

Cette fonction sociale est à l'ordre du jour du programme régional de la forêt et social et du bois (PFRB) de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018-2027 :

« Les avantages de la forêt recensés dans différentes études sont le bien-être physique, psychologique et social. Les arbres, les terres boisées et les espaces verts contribuent à la santé et au bien-être général des populations. En outre, la forêt joue un rôle de dépollution de l'air et de l'eau, non négligeable pour la santé humaine. »



L'office National des Forêts vante ² également les activités de loisir, la sylvothérapie, les 18000 km de sentiers balisés des forêts publiques et son partenariat avec *Fédération française de la randonnée pédestre*

¹ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Les autres fonctions assignées étant les fonctions écologique, climatique, économique, paysagère,

² Voir le site de l'ONF : <https://www.onf.fr/+/21::les-activites-en-foret.html>

Le contenu de la fonction sociale évolue avec le temps en répondant à la demande sociétale. Elle inclut aujourd'hui principalement tout ce qui contribue au bien-être des populations tant sur le plan physique que psychique, en privilégiant le paysage et les loisirs.

Ces définitions sont conformes à l'usage que revêt la forêt de la Chabassole en raison de sa proximité avec le bourg de Pradelles : espace de détente, de promenade et de loisirs, elle contribue au bien-être des habitants et fait partie, à ce titre, des atouts de la localité.

La nécessité d'une évaluation de l'impact du projet éolien sur la fonction sociale

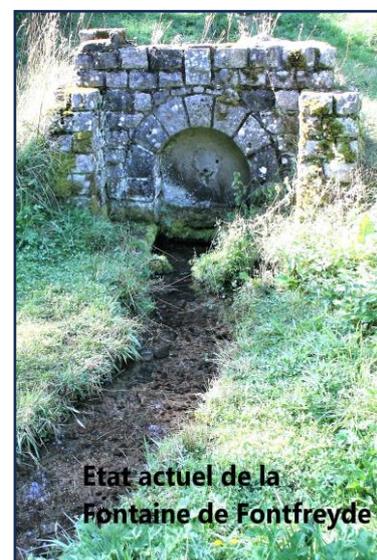
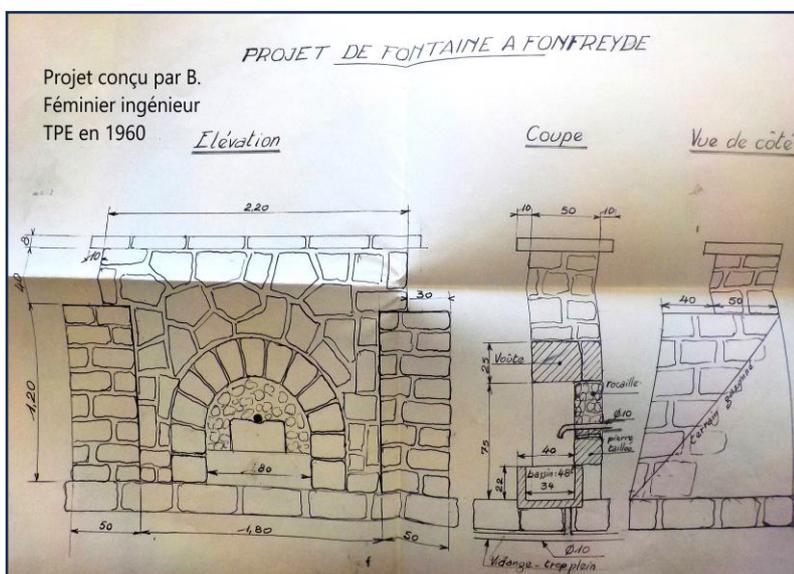
L'impact d'un futur parc éolien sur la fonction sociale de la Chabassole n'a pas fait l'objet d'analyse sérieuse de la part du porteur de projet et par suite aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation digne de ce nom n'a été étudiée. Cet aspect constitue pourtant *une composante déterminante de l'acceptabilité sociale du projet*

La fonction sociale fait indéniablement partie des enjeux à évaluer et à prendre en considération pour l'octroi d'une autorisation environnementale. En témoigne l'article L. 511-1 du code de l'environnement qui présente les installations classées dont font partie les éoliennes comme susceptibles « de présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques »

L'article L 341-5 du code forestier complète ces dispositions puisqu'il prévoit que l'autorisation de défrichage peut être refusée pour des motifs liés à la salubrité publique et au bien-être de la population.

La forêt de la Chabassole ne présente certes pas la diversité et l'intense fréquentation de celle du Lac du Bouchet mais elle remplit cette fonction sociale qui a sa place dans tout espace naturel périurbain.

La particularité de Pradelles est la présence de plusieurs établissements de santé ou médico sociaux. Ils sont les principaux employeurs de la commune. La forêt communale de Pradelles a toute sa place dans leurs thérapies sous forme de sorties pédestres régulières et autres bains de nature.



2- Un peu d'histoire

La version historique de la fonction sociale

A Pradelles comme ailleurs, cette fonction sociale trouve ses racines dans **l'appartenance immémoriale des lieux à la communauté des habitants**. Avant d'être plantée, la Chabassole était une lande inculte utilisée par la population pour la dépaisseur du bétail. L'Utilité Publique conférée aux travaux de boisement du 19^{ème} siècle a permis à l'Etat de transférer la propriété de la Chabassole à la commune et de priver la population de ses droits d'usage.

Les droits de cueillette et le droit de ramasser le bois mort (tout dernièrement supprimé par la municipalité) sont une survivance de cette première version de la fonction sociale de la Chabassole

La nouvelle fonction sociale

Le climatisme puis la civilisation des loisirs ont donné un nouveau contenu à la fonction sociale aux forêts périurbaine en particulier, telle celle de Pradelles.

Une délibération du 7 février 1904 constitue l'une de ses premières évocations :

« il est de l'intérêt de la commune, pour son agrément, d'avoir sur son territoire et à proximité de la ville une belle forêt bien soignée et bien aménagée pour servir de promenade aux étrangers qui viennent à Pradelles pour y respirer le bon air et le parfum balsamique des sapins »

Les colonies de vacances, moteur du climatisme

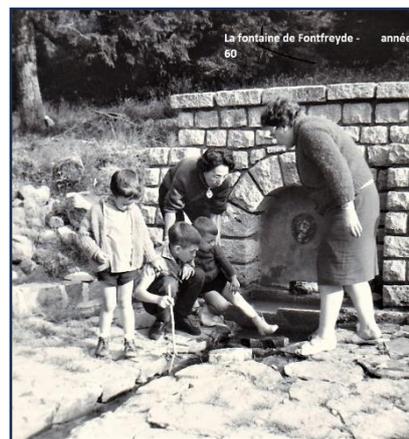
Dans l'entre-deux guerres, les atouts du « climatisme » s'affirment dans l'économie régionale et, particulièrement, à Pradelles. Il se manifeste par l'essor des colonies de vacances au tout début des années 1930. Pendant les mois d'été, l'école des Frères accueille les élèves d'un collège parisien. La colonie de Mostaganem accueille des enfants d'Algérie.



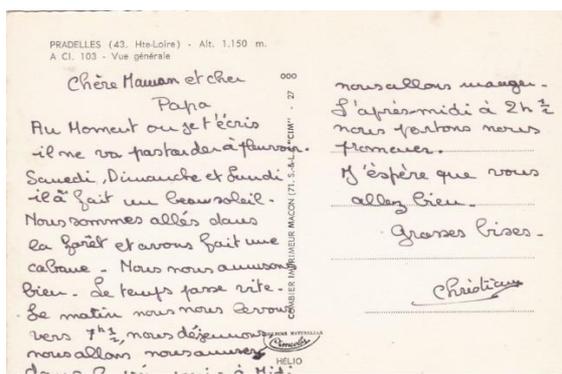
Voici ce que rapporte de ces séjours « l'Echo d'Alger », en 1932 : « Du camp, on accède facilement à de vastes forêts de sapins. Les enfants, tout en ramassant des fraises, y respirent un air pur et vivifient qui, joint à une nourriture abondante et substantielle, donne déjà des résultats merveilleux. On constate, en effet, chez les enfants, garçons ou filles, une augmentation de poids régulière qui atteint la moyenne de 800 grammes par semaine »

Les colonies vont se maintenir à Pradelles jusqu'au début des années 1980. La Chabassole est au centre de leurs activités. Cette activité fondée sur les atouts climatique de la région s'accompagne et se prolonge avec l'organisation de séjours à caractère directement sanitaires comme ceux proposés jusqu'aux années 2000 par la Maison du Dr Forestier.

L'avènement des congés payés accompagne et complète le développement du climatisme avec le retour des citadins dans leurs campagnes d'origine. Ils se ressource dans la forêt toute proche



Le succès de ces vacances vertes et la fréquentation de la Chabassole ne se démentiront plus.



Un Foyer de ski de fond se constitue à Pradelles en 1979 avec la participation active de l'agent technique de l'ONF alors en résidence à Pradelles et contribue localement au développement de cette activité. Il crée la zone nordique de la Chabassole qui accueille toujours les résidents, les touristes et les scolaires, à la faveur d'hivers enneigés. On y monte même de Langogne



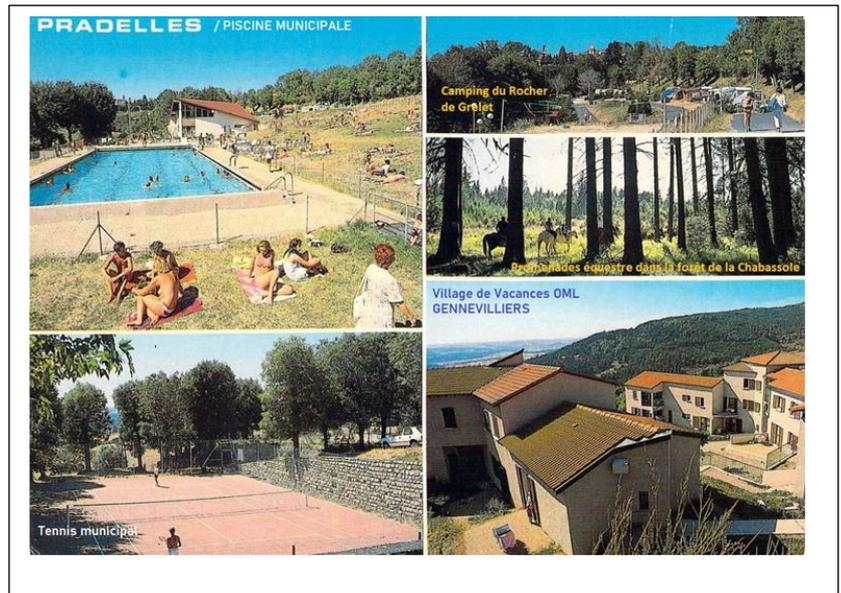
A la même époque, Bernard Boudignon de la Villette lance les activités équestres dans ce secteur, il s'établit à Bel Air à proximité immédiate de la forêt et y ouvre un restaurant « Le Stevenson » devenu « les Légendes »

Ces deux activités bien implantées, ski nordique et équitation en forêt, ont contribué notablement à la décision de la Commune de Genevilliers d'implanter à Pradelles un village de vacances toujours fonctionnel, subventionné par la Caisse d'Allocation familiales. Depuis cette époque, Pradelles est doté d'une capacité d'hébergement été/hiver de 22 gîtes accessible à tous les publics et aux scolaires³.

**Pradelles,
c'est aussi
le ski**

**dans la forêt
de la Chabassole**





³ le CCAS Energie (comité œuvres sociales EDF) a succédé à l'Office Municipal des Loisirs de Genevilliers. L'actuelle municipalité a récemment entrepris de vendre cet équipement, appartement par appartement.

3- Aujourd'hui, beaucoup de monde fréquente la Chabassole

De nos jours et plus que jamais en toute saison, la Chabassole connaît une intense fréquentation

Il y a les habitués du footing, il y a les chiens ... qui promènent leurs maitres,



Les vététistes - « Auvergne Destination » propose plusieurs circuits en *Velay Volcanique- Entre Loire et Allier* qui transitent par la Chabassole (notamment circuits 17 & 21)



Les promeneurs

les cyclistes en apprentissage



Les familles

l'éveil
DE LA HAUTE-LOIRE

Promenade en forêt en famille

Publié le 11/08/2020



Cet été est propice à la promenade, à condition de respecter les gestes barrières et de se protéger du soleil en recherchant l'ombre. Françoise Moulin, présidente de l'association solidaire des villages, en a profité pour faire visiter les beaux sites autour de Pradelles à ses petits-enfants Zoë et Aubin.

Mardi 28 juillet, elle a parcouru avec les petits près de 10 kilomètres dans la forêt de la Chabassole et aux abords de Pradelles. Le périple n'a pas fatigué les enfants, loin de là. Ils se sont vraiment régalés, en sillonnant les sentes vertes aux dénivelés souvent ardues. Adeptes du land-art, ils en ont profité pour sélectionner quelques morceaux de bois pour fabriquer des bonshommes au gré de leur imagination fertile.

Cette activité de découverte toute simple peut donner des idées à tout le monde. La nature est reine et réunit ainsi les proches d'une famille dans un but de respiration, de pédagogie et de découverte.

Le périple n'a pas fatigué les enfants, loin de là. © Droits réservés

Les ramasseurs de framboises et de fraises sauvages



Les bâtisseurs



Chaque semaine (l'hiver excepté), sous la conduite d'un éducateur sportif spécialisé, un groupe d'une vingtaine de pensionnaires de l'Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM) Saint-Nicolas de Pradelles participe à une randonnée pédestre de 3 km à la Chabassole.

C'est l'élément important d'un protocole qui vise à leur apporter un bien être physique aussi bien que psychologique en leur offrant le temps régulier de « répit » dont ils ont besoin.

Et il y a ceux qui montent de Pradelles en voiture et font la sieste dans la fraîcheur



4- La prise en compte de la fonction sociale dans le plan de gestion de l'Office National des Forêts

L'office National des Forêts a de longue date pris en compte l'existence d'une fonction sociale dans sa gestion de la forêt de Pradelles (soumise au régime forestier depuis le 27 mars 1851).

Après sa participation au tracé de pistes de ski nordique, l'ONF prêle son concours dans les années 1980 au balisage de sentiers de petite randonnée (PR). Puis un arboretum est implanté à proximité de la Grande Allée. Des tables et bancs, des containers à ordures (les premiers étaient en ciment) sont positionnés. Sur le conseil de l'ONF, pour préserver la tranquillité des lieux, des arrêtés municipaux sont pris à la même époque pour interdire la circulation des engins à moteur sur les allées secondaires.

La fonction sociale reconnue dans le plan de gestion 2013/2032

En 2013, M le préfet de Région Auvergne approuve et officialise le plan de gestion de la Chabassole, contractualisé entre l'ONF et la commune de Pradelles pour la période courant jusqu'en 2032. Toujours d'actualité, ce plan prend en compte la fréquentation de la forêt et il évoque sa « fonction sociale » dans son préambule, indiquant :

« cet enjeu est reconnu sur toute la forêt pour l'accueil et le paysage ... la forêt est un lieu propice de halte, repos ou balade », ... « sa proximité avec le village offre aux habitants de la commune des opportunités de randonnée en toute saison » ... « pour l'accueil du public, une réflexion est menée par l'équipe municipale avec les acteurs concernés afin de déterminer les équipements indispensables à réaliser dans mes 20 ans à venir »... « L'ONF suit attentivement ce travail de réflexion et prêtera son concours à la réalisation des travaux envisagés. » que « les espaces de voirie interne et externe présentent une sensibilité paysagère forte » .

En voici d'autres extraits :

La forêt est traversée par la Route Nationale 102. Un délaissé de route, ainsi que les abords de la grande allée, riveraine des parcelles 4 et 7 permettent l'arrêt et le stationnement aisés des véhicules. Ainsi, en période estivale, la fréquentation est assez élevée dans cette zone de la forêt. Les fondeurs en hiver et les randonneurs, le reste de l'année, complètent ce tableau de la fréquentation qui peut être ainsi, qualifiée de moyenne sur toute la forêt. Une étude, menée par la municipalité, est en cours pour prendre en compte et canaliser cette fréquentation.

• Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	#E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	1	Balisage et entretien de sentiers de promenade*	forêt				1
...	2	Installation tables-bancs ou autres équipements*	Délaissé route et grande allée				1

Les actions destinées à optimiser la fonction sociale de la forêt n'ont pas été mises en œuvre

Malheureusement la Chabassole, comme les forêts voisines, a subi de plein fouet les plans successifs de suppression de postes à l'ONF. Depuis une dizaine d'année, elle ne bénéficie plus de la présence d'un agent en résidence à Pradelles. Elle est confiée aux soins d'un agent qui doit veiller sur le domaine forestier de plus d'une trentaine de communes.



Dans ce contexte **les actions programmées en faveur de l'accueil, du paysage et de la fonction sociale en général dans le plan de gestion 2013/2032 n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution**. Les équipements installés dans les années précédentes n'ont pas été entretenus. Ils se sont détériorés ou ont été vandalisés. Et la municipalité n'assume plus ses propres obligations dans ce domaine

5- EDF renouvelables n'apporte pas la considération qu'ils méritent aux enjeux de la fonction sociale de la forêt.

Méconnaissance de la fonction sociale de la forêt de Pradelles

Le porteur de projet a mandaté des experts pour étudier l'impact du projet sur les paysages et sur la biodiversité, mais il a fait l'impasse de la fonction sociale. Il n'a pas voulu ou n'a pas su prendre la mesure de la place de la forêt de la Chabassole dans le cadre de vie des habitants, de sa contribution à leur bien-être sur le plan physique et psychique.

EDF Renouvelables ne nie pas l'existence d'activités de promenade et de randonnée, mais il semble limiter la fonction sociale de la forêt à l'usage des chemins balisés qui y transitent, et à la présence d'une aire de pique-nique très fréquentée sur un délaissé de la RN102 en Haute-Loire.

EDF Renouvelables n'évoque pas l'autre aire située près de la Fayette à proximité de la future éolienne E1, ni l'aire de pique-nique située près de la fontaine de Fontfreyde dont les équipements se sont progressivement dégradés, mais surtout il ne mentionne pas les composantes de la fonction sociale que nous venons de développer

En outre, le porteur de projet ne présente aucun chiffrage de la fréquentation de la forêt⁴.

⁴ Pour les besoins de l'étude de dangers, EDF Renouvelables évalue les personnes présentes sur la zone de façon forfaitaire, sur la base de la circulaire du 10 mai 2010 du ministère de l'écologie, sans prendre en compte la fréquentation « sociale » diffuse en dehors des chemins balisés

La négation d'un impact de l'aménagement sur l'usage de la forêt

EDF Renouvelables ne reconnaît de perturbations des activités de loisir que celles, limitées, nécessitées par la phase travaux. Il s'agit essentiellement pour lui de la gêne apportée sur la circulation pédestre interne.

En conséquence EDF Renouvelables n'a pas étudié de véritables mesures d'évitements, de réduction et de compensation. Il se limite à des mesures dites « d'accompagnement »

Annoncées comme devant renforcer l'attractivité touristique de la commune, ces mesures ne réduisent pas l'impact du projet. On peut les interpréter comme un dédommagement offert par le porteur de projet à la population « *par-dessus le marché* ». Elles sont très limitées

- La réfection du balisage et l'entretien des sentiers forestiers : cette mesure était déjà intégrée dans le plan de gestion de la forêt par l'ONF. Plus inquiétant, dans le cadre de la réalisation de cette mesure, EDF Renouvelables prévoit (guide ERC A6.2D) un dispositif de canalisation du public et des limitations d'accès peu compatible avec la libre circulation en forêt
- Aux dernières nouvelles⁵, l'ambitieuse *Maison de la Forêt* initialement qualifiée « *lieu de pédagogie, de découverte et de rencontre (information sur l'histoire du site de la Chabassole et l'intérêt de la forêt dans toutes ses dimensions)* » annoncée de prime abord se réduira finalement à un panneau d'affichage abrité implantée au délaissé de la RN102, simple opération de communication/marketing du promoteur, comme il en existe à Cham Longe.
- Aménagement d'un point de vue panoramique au rocher d'Ardenne face au bourg. On perçoit mal l'intérêt d'une troisième table d'orientation à Pradelles. Celle-ci permettra aux Pradellains de contempler la covisibilité de notre bourg inscrit et de sa chapelle protégée avec les éoliennes, et leur omniprésence.

L'ONF a aligné son appréciation sur celle d'EDF Renouvelables

Oublieux des grands principes qu'il a professés tout au long de l'histoire de cette forêt, mais dans la logique de l'abandon de la forêt constaté depuis quelques années, financièrement intéressé, de surcroît, dans cette opération⁶, l'Office National des Forêt n'est visiblement pas conscient de l'incidence de ces aménagements sur la fonction sociale de la forêt. Dans l'étude de défrichement élaboré par ses services, l'ONF se contente de déclarer que les axes de circulation internes au massif devraient continuer à être utilisés dans les mêmes conditions qu'actuellement et que l'aire de stationnement de la RN 102, située en dehors des emprises, n'est pas impactée.

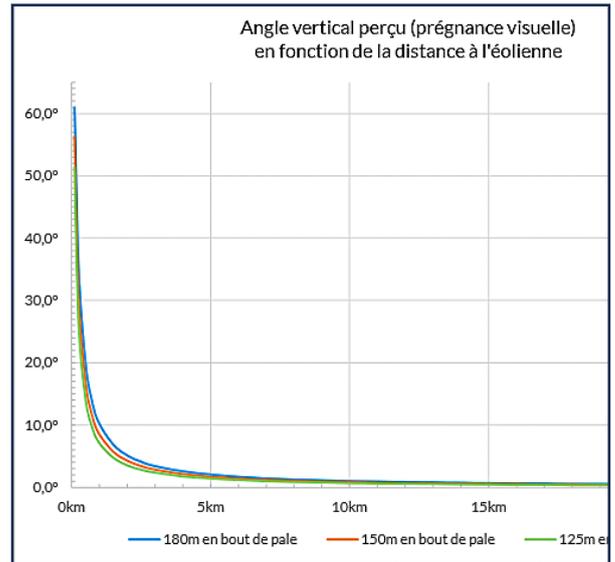
⁵ Réunion du 15 avril 2024

⁶ L'ONF percevra 10% (frais de « garderie ») des redevances domaniales que percevra la Commune de la part d'EDF Renouvelables

6- L'impact de l'aménagement éolien sur la fonction sociale de la forêt

La détérioration des paysages pour l'utilisateur de la forêt

- **L'accès piéton à la Chabassole** : de Pradelles proche de 1,1 km, il se fait, en rase campagne par la voie communale n°1, dans un contexte de prairies naturelles, dépourvu de haies, et de reliefs, face et en visibilité constante avec les 4 futures éoliennes et sans rupture de vision jusqu'au pied des éoliennes E3 et E4. En l'absence donc d'écran de premier plan, la vision, à partir de 2000 m de distance la prégnance de la perception des éoliennes devient mathématiquement exponentielle.



- **Dès l'entrée de la Grande Allée** : la présence des éoliennes plantées de part et d'autre de la voie principale d'accès à la forêt, comme des piliers s'impose à la vue des usagers.

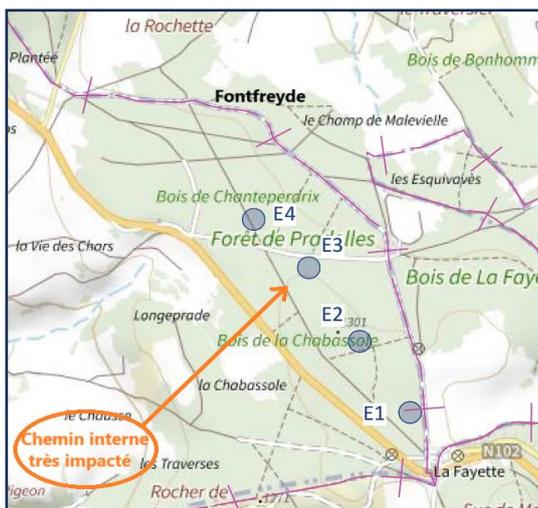
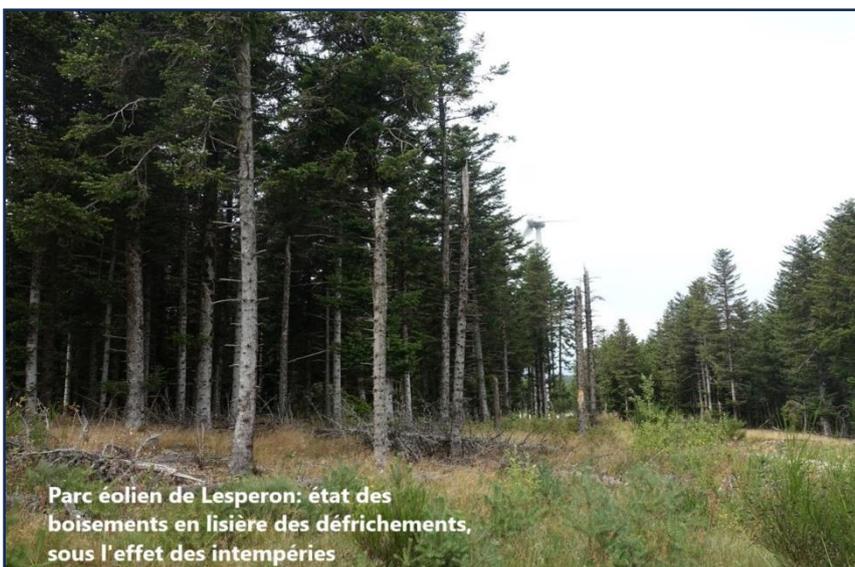


Les nuisances sonores seront permanentes dans la forêt, mais ... aucun bridage pour les humains

L'étude naturaliste prévoit de détecter l'approche de l'avifaune afin de stopper les machines pour éviter les collisions. Rien de tel bien sûr n'est prévu à l'approche des promeneurs pour éviter / réduire les nuisances sonores ou visuelles dont ils seront affectés. ⁷

La dénaturation du milieu forestier : revenons au fondamentaux de la promenade en forêt

Au terme de 175 ans d'existence, la Chabassole est devenue une « forêt ancienne » qui a développé son écosystème et une biodiversité remarquables. Ce milieu a fondé les attraits que lui reconnaissent les habitants de Pradelles. Mais c'est une petite forêt⁸ tout en longueur. Il est clair que les quatre énormes trouées qui vont être pratiquées à intervalles réguliers pour cet aménagement et les larges voies de desserte vont détruire le subtil équilibre installé par la nature.



Le chemin interne Nord-Sud, reliant les environs de la fontaine de Fontfreyde à La Fayette sera défiguré sur la plus grande partie de sa longueur par les aménagements : les vastes espaces à dégager pour l'implantation de chaque éolienne et pour la création des voies nouvelles.

Le chemin en question qui est sans doute le plus agréable de notre forêt voisinera ces grands espaces ouverts sur une partie importante de sa longueur, en surplomb de ces implantations. Il sera, de ce fait, exposé aux vents et aux nuisances sonores sur l'ensemble de son parcours

⁷ Lors de l'analyse de l'étude de danger l'Autorité Environnementale a pointé le dépassement des seuils acceptables de nuisances sonores à proximité de l'habitation « la Pouzzolane » située à 800 m de l'éolienne n°3

⁸ La Chabassole proprement dite a une superficie de 111 hectares, la forêt de Bauzon s'étend sur 1 500 hectares !

L'aménageur s'évertue à proclamer que la présence d'éoliennes est un atout de poids (sic) pour le tourisme local et accentuera la fréquentation de la forêt. Dans le même temps, l'étude des dangers expose la variété des risques introduits par la présence des éoliennes sur ce territoire.

L'effet de curiosité suscité par des éoliennes est passé de mode. Les visites contraintes d'un public de scolaires ne constituent pas un atout économique. Qui peut croire qu'un amateur de randonnée choisira la Chabassole. L'étude des formalités de labellisation des itinéraires de randonnées formulées par la Fédération Française de randonnées pédestre et sa charte de balisage révèlent au contraire des exigences qui déclasseront les chemins de la Chabassole.

Les habitants de Pradelles dépossédés de l'usage de leur forêt

- **Les contraintes et les servitudes du bail de longue durée consenties à EDF Renewables :** la promesse de bail prévoit que le terrain sera grevé des servitudes réelles qui s'avèreront nécessaires à l'implantation et l'exploitation du parc éolien (pour une durée pouvant aller jusqu'à 80 ans). La commune s'interdit d'effectuer tout acte susceptible de porter atteinte aux conditions de jouissance promises à EDF R. La fréquentation des lieux par le public ne pourra s'opérer que dans le cadre « *de l'impérieuse réserve des règles de sécurité* » telles qu'elles seront appréciées par l'exploitant
- **Un autre phénomène destructeur, les rave parties se multiplient sur de nombreux sites éoliens :** Cette pratique ignorée dans les études d'impact n'est pas une hypothèse d'école. Elle a été observée à plusieurs reprises aux parcs voisins de Freycenet-Latour, et de Chasseradès les Taillades, deux parcs créés et exploités par EDF Renewables. Les commodités d'accès de la forêt communale de Pradelles favoriseront ce phénomène particulièrement préjudiciable à la fonction sociale de la forêt. Aucune parade n'existe.



La vitrine de la Haute Loire et de l'Auvergne sera dégradée

Depuis quelques années, la Direction Interdépartementale des Routes (D.I.R.) a investi le délaissé de la RN 102 au niveau de la Grande Allée. Equipé de mobilier pique-nique et de plusieurs panneaux vantant les attraits touristiques et patrimoniaux du département, il est devenu une petite vitrine de la Haute-Loire et une halte très appréciée des routiers et des voyageurs, l'été tout particulièrement. Les véhicules ont la possibilité de s'écarter du trafic de la nationale et de s'engager dans la grande allée divisée.



7- Conclusion

L'attachement viscéral, historique et actuel des habitants de Pradelles pour la forêt de la Chabassole constitue l'un des principaux fondements de leur opposition au projet éolien.

L'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale révèle la profonde indifférence d'EDF Renouvelables et de ses experts « de passage » à l'aspect social de cette forêt. EDF Renouvelables n'a pas mesuré la profondeur de l'enracinement de la population dans son territoire.

Le concept d'acceptation sociale est pourtant au cœur de la récente loi d'accélération des énergies renouvelables. Il serait malvenu de ne pas tenir compte de cette exigence réglementaire dans une procédure qui a précisément pour but d'associer le citoyen à la décision publique.

Les souvenirs d'un petit Mostaganémois de ses séjours à la montagne

« Je suis allé à Pradelles la première fois à l'âge de dix ans. Mon meilleur souvenir : les immenses forêts de sapins majestueux au sein desquels nous nous enfonçons sur un épais tapis de mousse avec le plaisir de la découverte et l'angoisse de se perdre.

Sous l'égide de nos moniteurs, responsables chacun d'une équipe d'une douzaine d'enfants à laquelle on attribuait un nom d'animal (puma, aigle, lion ...) nous passions de merveilleux après-midi, nous ébattant dans la forêt, grimpant aux arbres, construisant des cabanes dans des endroits secrets... Puis au hasard de nos pérégrinations, nous trouvions des fraises, petites mais à la saveur et au parfum délicieux et jamais retrouvés, des groseilles, des framboises et surtout des myrtilles qui maculaient nos bouches, nos mains et nos vêtements de tenaces taches violettes... »

Texte de M Michel Laurent paru dans le bulletin de juin 1997 de la revue « MOSTA, le lien des Anciens de Mostaganem »